

DELIBERATION

EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

Conseil du	10 septembre 2020 à 19h00	Lieu	Centre omnisports de Kriegsheim-Rottelsheim, 17 rue de Rottelsheim à Kriegsheim
N° de la délibération	2020-CC-123	Titre	CARTE COMMUNALE DE HOCHSTETT : instauration du droit de préemption urbain
Rapporteur	M. Jean-Lucien NETZER, Vice-Président	PJ	Carte du droit de préemption urbain
Date de la convocation	3 septembre 2020		
Président de séance	M. Claude STURNI	PJ	Carte du droit de préemption urbain
Secrétaire de séance	M. André BURG		
Membres en exercice	75		
Présent(e)s	67	M. Claude STURNI, M. Jean-Lucien NETZER, M. Etienne WOLF, M. Philippe SPECHT, M. Jean-Denis ENDERLIN, Mme Isabelle DOLLINGER, Mme Sylvie HANNS, M. André ERBS, M. Francis WOLF, M. Jean-Michel STAERLE, M. Jean-Daniel SCHELL, Mme Isabelle WENGER, Mme Marie-Odile BECKER, Mme Cathy KIENZT, M. Dominique GERLING, Mme Françoise DELCAMP, M. Alain WACK, Mme Coralie TIJOU, M. Marc ANDRE, M. François ANSTETT, M. André BURG, M. Jean-Marc DIERSE, M. Alban FABACHER, M. Michel FICHTER, Mme Séverine FROMMWEILER, Mme Marie-France GENOCHIO, M. Rémy GOTTRI, M. Christian GUETH, M. Thierry HEINRICH, Mme Christine HEITZ, Mme Anne IZACARD, M. Clément JUNG, Mme Marie-Odile KASPAR, M. Thomas KLEFFER, M. Francis KLEIN, M. Daniel KLIEBER, Mme Cathy KOESSLER, M. Vincent LEHOUX, M. Marcel LEMIRE, M. Jean-Luc LEONHARD, Mme Stéphanie LISCHKA, M. Maurice LUTZ, Mme Palmyre MAIRE, M. Etienne MANGIN, M. Armand MARX, M. Patrick MERTZ, Mme Elisabeth MESSER-CRIQUI, M. Clément METZ, Mme Eva MEYER, Mme Michèle MULLER, M. Patrick MULLER, M. Paul NOLTE, M. Guillaume NOTH, M. Jean OBRECHT, Mme Christine OTT-DOLLINGER, M. Claude RAU, M. Stéphan SCHISSELE, Mme Christine SCHMELZER, Mme Isabelle STEHLI-JUCHS, Mme Brigitte STEINMETZ, M. Jean-Marc STEINMETZ, M. Laurent SUTTER, M. Maxime VAN CAEMERBEKE, Mme Alice VOGEL, M. Gérard VOLTZ, M. Thierry WOLFERSBERGER, M. Dany ZOTTNER.	
Présent(e)s Suppléant(e)s	1	M. Patrick DENNI à M. Daniel ZURN.	
Procurat ion(s)	7	M. Claude BEBON à M. Philippe SPECHT, Mme Isabelle DEUTSCHMANN à M. Marc ANDRE, Mme Valérie GROSSHOLTZ à M. Jean-Lucien NETZER, Mme Mireille ILLAT à M. André ERBS, Mme Dorothee KRIEGER à M. François ANSTETT, M. Alain RHEIN à M. Alain WACK, M. Patrick SCHOTT à M. Stéphan SCHISSELE.	

N° de la délibération	2020-CC-123	Titre	CARTE COMMUNALE DE HOCHSTETT : instauration du droit de préemption urbain
Rapporteur	M. Jean-Lucien NETZER, Vice-Président		
Service référent	Direction de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Environnement		

La commune de Hochstett est couverte par une carte communale approuvée le 03 juin 2010 par arrêté préfectoral.

Le Code de l'Urbanisme permet d'instaurer un droit de préemption urbain dans les communes couvertes par une carte communale par une délibération motivée.

La commune de Hochstett a sollicité la Communauté d'Agglomération de Haguenau pour instaurer le droit de préemption urbain sur la parcelle cadastrée en section 2 n° 28 d'une superficie de 611 m². Cette parcelle est située à proximité immédiate de la mairie mais également de la salle des fêtes construite en 2014 - 2015 d'une superficie de 220 m². Son acquisition permettrait la réalisation d'une aire de stationnement destinée à ses deux équipements ainsi que la création d'une aire de jeux.

Ce projet a été évoqué en Conseil municipal, notamment lors de la séance du 05 juin 2020. Des négociations sont en cours avec les propriétaires actuels en vue d'une acquisition à l'amiable. Le droit de préemption est instauré pour permettre une préemption en cas de désaccord avec les copropriétaires.

DECISION

Le Conseil communautaire,

sur la proposition du rapporteur,

VU le Code de l'Urbanisme, notamment les articles L.210-1 et L.211-1 et suivants,

VU le projet de réalisation d'un parking et d'une aire de jeux,

VU l'arrêté préfectoral du 03 juin 2010 approuvant la carte communale de la commune de Hochstett,

DECIDE d'instaurer le droit de préemption urbain sur la parcelle cadastrée en section 2 n° 28 comme délimité sur le plan ci-joint.

La délibération fera l'objet d'un affichage en mairie de Hochstett et au siège de la Communauté d'Agglomération de Haguenau, durant un mois. Une mention sera insérée dans deux journaux dans le département du Bas-Rhin conformément à l'article R211-2 du Code de l'Urbanisme. Une copie sera adressée à l'ensemble des organismes et services mentionnés à l'article R.211-3 du Code de l'Urbanisme.

Un registre dans lequel seront inscrites toutes les acquisitions réalisées par exercice du droit de préemption et des précisions sur l'utilisation effective des biens acquis, sera ouvert et consultable au siège de la Communauté d'Agglomération aux jours et heures habituels d'ouverture, conformément à l'article L.213-13 du Code de l'Urbanisme.

2020-CC-123	CARTE COMMUNALE DE HOCHSTETT : instauration du droit de préemption urbain	
Pour	74	
Contre	0	
Abstention	0	
Ne prend pas part au vote	1	M. Clément JUNG .

Le Président,

Claude STURNI

Résultat du vote	ADOpte A L'UNANIMITE
-------------------------	----------------------

Affiché le	23 septembre 2020
Envoyé en Sous-Préfecture le	23 septembre 2020
Enregistré en Sous-Préfecture le	23 septembre 2020
Identifiant de télétransmission	067-200067874-20200910-24065-DE-1-1

Nomenclature Préfecture	2.1
Nomenclature Préfecture	Documents d urbanisme

**CARTE COMMUNALE DE HOCHSTETT
INSTAURATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 SEPTEMBRE 2020**

